

Original : Anglais

**Série de documents techniques sur le RRTP
de l'UNITAR – N°1**

**Répondre aux Préoccupations de
l'Industrie sur l'application du
Registre des Rejets et des Transferts
de Polluants**

Août 1998



UNITAR

IOMC

INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS

A cooperative agreement among UNEP, ILO, FAO, WHO, UNIDO, UNITAR and OECD

**Documents d'orientation et de soutien technique
pour la conception et la mise en œuvre d'un RRTP**

Série de Documents d'Orientation de l'UNITAR pour Mettre en œuvre un Registre National des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP)

Le Document d'Orientation : Mettre en œuvre un Projet de Conception d'un Registre des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP) national, UNITAR/IOMC, Juillet 1997

Le supplément 1 : Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour mettre en œuvre un RRTP UNITAR/IOMC, Juillet 1997

Le supplément 2 : Déterminer les Principales Caractéristiques du RRTP National, UNITAR/IOMC, Juillet 1997

Le supplément 3 : Conduire une Etude Pilote du RRTP, UNITAR/IOMC, Juillet 1997

Le supplément 4 : Finaliser la proposition de RRTP National, UNITAR/IOMC, Juillet 1997

Série de documents d'assistance technique sur le RRTP

Répondre aux préoccupations de l'industrie sur l'application du RRTP, N°1, UNITAR/IOMC, Août 1998

Guide pour l'évaluation et le Reporting des Equipements Industriels, N°2, UNITAR/IOMC, Août 1998

Guide pour l'évaluation des Emissions des sources diffuses, N°3, UNITAR/Ministry of Housing, Aménagement du Territoire et de l'Environnement des Pays-Bas/IOMC, Août 1998

Ce document est le premier guide de la *Série de Documents d'Assistance Technique* réalisé par l'UNITAR dans le cadre de son *Programme de Formation et de Renforcement des Capacités pour Faciliter la Conception et la Mise en œuvre d'un Registre National des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP)*, financé par l'Agence de Protection de l'Environnement américaine. L'UNITAR remercie tout particulièrement l'Institut de recherche du New Hampshire et le Groupe Capstone de l'Université de Tufts pour leur contribution au document. L'UNITAR désire également remercier les membres du Groupe de Coordination sur le RRTP pour avoir révisé le document et à cet égard remercie tout particulièrement l'Agence suisse pour l'Environnement, les Forêts et le Paysage pour ses commentaires lors du dernière ébauche de document.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Le Programme de l'UNITAR sur les Produits Chimiques et les Déchets
Palais des Nations
CH-1 211 Genève 10
Suisse
Fax : +41 22 917 8047
Email : cwm@unitar.org
Site Internet: www.unitar.org/cwm

Table des Matières

INTRODUCTION.....	1
1 Comment savoir si une entreprise est concernée par le reporting ?.....	3
1.1 La Préoccupation.....	3
1.2 Faire face au problème.....	3
1.3 Les Résultats.....	7
2 Comment obtenir et compiler les données ?.....	8
2.1 La Préoccupation.....	8
2.2 Faire face au problème.....	9
2.3 Les Résultats.....	11
3 La compétitivité sera-t-elle diminuée par la diffusion publique d'Informations concernant l'Entreprise ?.....	13
3.1 La Préoccupation.....	13
3.2 Faire Face au Problème.....	14
3.3 Les Résultats.....	15
4 Comment éviter la mauvaise interprétation et la mauvaise utilisation de l'information ?.....	18
4.1 La Préoccupation.....	18
4.2 Faire face au problème.....	19
4.3 Les résultats.....	22
5 Quelle est la charge financière du reporting ?.....	25
5.1 La Préoccupation.....	25
5.2 Faire face au problème.....	26
5.3 Les résultats.....	27
CONCLUSION.....	29
REFERENCES.....	32

INTRODUCTION

Les pays, qui développent un RRTP ou qui étudient les avantages et les défis potentiels d'un tel système, peuvent se poser des questions sur ses implications pour l'industrie. Le document présent vise à aider les pays à répondre à ces questions, en présentant cinq des problèmes les plus fréquents parmi ceux rencontrés par l'industrie lors de la mise en place d'un RRTP. Ce document fournit une aide concrète, fondée sur l'expérience de terrain des pays possédant déjà un RRTP. Il décrit, entre autre, les actions prises par le gouvernement et l'industrie pour prendre en compte, minimiser et supprimer chacune des préoccupations rencontrées.

Les cinq domaines préoccupants ont pu être identifiés grâce à une étude menée auprès de dirigeants d'entreprise et de responsables gouvernementaux¹. Les inquiétudes des entreprises sont :

- 1) Comment savoir si une entreprise est concernée par le reporting ?
- 2) Comment obtenir et compiler les données ?
- 3) La compétitivité sera-elle diminuée par la diffusion publique d'informations concernant l'entreprise ?
- 4) Comment éviter la mauvaise interprétation et la mauvaise utilisation des données?
- 5) Quelle sera la charge financière due au reporting ?

Pour chaque question, le document :

- Décrit le sujet de préoccupation et ses causes,
- Explique les solutions qui existent, à l'aide d'exemples concrets d'actions mises en place par l'industrie ou le gouvernement,
- Analyse dans quelle mesure la préoccupation a été prise en compte, surmontée ou atténuée.

Les informations du document sont essentiellement issues de l'expérience du Canada (Inventaire Nationale des Rejets Polluants – INRP, lancé en 1993) et de l'expérience des Etats-Unis (Inventaire des Rejets Toxiques – TRI, lancé en 1987). Dans une moindre mesure, le document se base également sur les expériences de mise en place de registre d'émissions des pays suivants : Pays-Bas, Royaume-Uni, certains états américains et trois pays qui ont participé au projet pilote de l'UNITAR (République Tchèque, Mexique et Egypte). Le lecteur doit, par conséquent, garder à l'esprit que l'utilisation du document doit être spécifique à chaque pays, selon le contexte observé, i.e. le niveau de développement industriel, le contexte juridique et les priorités politiques, sociales et économiques du pays.

Une étude menée par l'Université de Tufts en 1995 a permis d'identifier les préoccupations des dirigeants d'entreprise et des responsables gouvernementaux à travers leur témoignage. Ce document décrit, donc, l'angle de vue de l'industrie et du gouvernement. Les problématiques d'autres parties prenantes : les instituts de recherche et

¹ L'étude a été menée en 1995 dans le cadre du Projet Capstone « Partenariat pour une gestion et une science de l'environnement » de l'Université de Tufts.

de conseil, les organisations professionnelles, les communautés et les associations, sont traitées avec beaucoup moins de détails dans l'analyse.

1 COMMENT SAVOIR SI UNE ENTREPRISE EST CONCERNÉE PAR LE REPORTING ?

1.1 La Préoccupation

L'incertitude sur la manière dont le RRTP s'appliquera à l'entreprise est une cause de préoccupation pour cette dernière

Une première inquiétude des industriels est de savoir dans quelle mesure les exigences de reporting du RRTP s'appliquent à leurs installations, tout particulièrement lorsque le système est introduit pour la première fois. Cela est dû au fait que les industriels sont peu familiers avec les critères de reporting et/ou lorsqu'il y a des difficultés à déterminer « l'éligibilité » d'une installation. Dans certains cas, les entreprises ne sont pas conscientes des produits chimiques utilisés et, par conséquent, ne pensent pas être concernées. Selon une étude pilote suédoise, où les réponses étaient volontaires, la plupart des entreprises ne connaissent pas les produits chimiques qu'elles utilisent et qu'elles rejettent dans l'environnement. Dans d'autres cas, la coexistence de différents systèmes de reporting, y compris le RRTP, peut porter à confusion. Le non-respect des obligations de reporting peut donner lieu à une mise en demeure ou une amende, ces sanctions étant faites pour sensibiliser et rappeler l'importance du système de RRTP aux entreprises (voir l'exemple de l'encadré 1).

1.2 Faire face au problème

Le gouvernement aide les entreprises à déterminer l'« éligibilité » de leur installation de deux façons : par la structure même du RRTP national et par des actions de communication

Le gouvernement aide les entreprises à déterminer l'« éligibilité » de leur installation de deux façons : par la structure même du RRTP national et par des actions de communication.

Lors de la conception du RRTP, les pays ont définis différents critères de reporting. Généralement, les seuils de reporting sont une combinaison de critères comme la taille de l'équipement, les types et quantités de produits chimiques utilisés. Au Canada et aux États-Unis, les seuils de reporting sont des quantités fixées de produits chimiques listés. Toutefois, le Canada part du postulat que l'ensemble des sources de pollution doit être listé et qu'une liste d'exemptions sera réalisée par la suite. Les États-Unis, au contraire, listent les secteurs économiques concernés par le reporting. Au Royaume Uni, les entreprises soumises au système intégré de contrôle de la pollution sont également soumises au reporting au sein de l'Inventaire des rejets de produits chimiques. Ainsi le reporting au Royaume Uni coïncide avec le système de permis pour les installations et les polluants. Le Mexique a utilisé les résultats de l'étude pilote pour déterminer les seuils de reporting basés principalement sur le type d'industrie, la taille de l'équipement et le type de produits chimiques. L'étude pilote du RRTP mexicain s'est déroulée en 1996. Les informations collectées concernaient des installations industrielles volontaires, situées dans une même région.

**Encadré 1 : Comprendre les Exigences du Registre des Rejets
et des Transferts de polluants :**

Le Cas d'une petite entreprise de production de fil de cuivre

Une petite entreprise de production de fil de cuivre à Fairfield (New Jersey, USA) n'a pas soumis de formulaires de reporting pour l'Inventaire des Rejets Toxiques (TRI) à l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) pour les années 1987 et 1988 car le personnel de l'entreprise ne pensait pas que les installations étaient concernées par le système de reporting. En 1990, l'entreprise recruta un consultant pour les affaires environnementales et ce dernier réalisa que l'entreprise était hors la loi. Un responsable de l'entreprise expliqua la confusion initiale sur les exigences de reporting en ces termes :

« En 1987, l'Etat du New Jersey demandait aux équipements industriels de rendre compte des produits chimiques présents sur le site plutôt que leur utilisation dans l'année. Depuis que les exigences de reporting étaient les mêmes pour le TRI et le New Jersey, les responsables de l'entreprise pensaient que des programmes de reporting identiques impliquaient les mêmes seuils de reporting. En conséquence, ils n'ont pas pris connaissance des exigences du système de reporting du TRI. L'entreprise utilisait trois substances soumises à reporting : ammoniacque, cuivre et 1,1,1-trichloroéthane. Toutefois, seule l'utilisation du cuivre franchissait le seuil fixé par le système du New Jersey. »

La consommation en cuivre de l'entreprise aurait impliqué un reporting, mais il y a eu une confusion sur l'état physique du matériel. Les responsables de l'entreprise ont supposé que seules les fumées et les poussières de cuivre étaient soumises au reporting, alors que c'était la quantité totale de cuivre utilisée qui était demandée. Si le responsable avait lu la liste complète des substances chimiques, il aurait réalisé que le TRI faisait cette distinction pour d'autres métaux, comme le zinc. Selon le responsable, beaucoup de fournisseurs et d'acheteurs pensent que les morceaux de métal solides ne sont pas toxiques et, par conséquent, ne sont pas soumis au reporting.

Dès que les responsables de l'entreprise se sont rendus compte qu'ils ne respectaient pas les exigences du reporting, ils l'ont signalé à l'EPA et ont remplis a posteriori les formulaires des années 1987 et 1988. Toutefois, l'entreprise a été sanctionnée par une amende pour défaut de reporting.

Même si l'entreprise accepte sa faute, ses dirigeants pensent que certaines initiatives auraient pu être menées pour éviter la confusion. L'Etat du New Jersey et l'EPA auraient pu informer les entreprises que les critères de reporting des deux systèmes coexistants différaient. L'EPA aurait également pu contrôler les entreprises, qui ne rendaient pas compte de leurs émissions, pour s'assurer qu'elles respectaient bien le système. Il aurait été également judicieux de réaliser une campagne de communication plus importante sur les exigences du système de reporting.

Introduire progressivement le système de reporting offre une période d'essai à l'industrie et au gouvernement pour se familiariser avec les exigences du système

Les données collectées seront analysées pour déterminer si plusieurs seuils peuvent rendre compte de la même proportion de rejets/transferts polluants tout en réduisant la charge du reporting pour l'entreprise. Les résultats obtenus permettront de concevoir des critères pour le reporting national.

Introduire progressivement le système de reporting offre une période d'essai à l'industrie et au gouvernement pour se familiariser avec les exigences du système. L'Agence de Protection de l'Environnement des Etats-Unis (EPA) a adopté cette approche. Depuis la création du TRI, l'EPA américaine a ajouté des produits chimiques à sa liste et a augmenté le nombre d'installations concernées par le reporting notamment les installations publiques. Le Canada étudie également la possibilité d'ajouter de nouveaux produits chimiques à la liste du registre. Les pays ont expérimenté différents moyens pour informer les entreprises de leur obligation de reporting. Au départ, les Etats-Unis ont utilisé les données disponibles de *Dun et Bradstreet*, c'est-à-dire celles des entreprises industrielles de plus de 10 salariés. Le siège et les bureaux régionaux de l'EPA ont alors envoyé aux installations concernées des brochures expliquant les exigences du TRI national. Les installations reçoivent également des packages comprenant les formulaires et les instructions de reporting. De plus, l'EPA fournit des services d'assistance par l'intermédiaire de hotlines, de documents officiels et d'ateliers. Les Etats régionaux ont également pris de leur côté des dispositions pour informer les entreprises. L'encadré 2 décrit le type de communication mis en place par la région 2 de l'EPA et le Département de la Protection de l'environnement du New Jersey pour informer l'industrie sur les exigences de reporting.

De son côté, l'Agence Environnementale du Canada a réalisé un mailing général auprès de chaque entreprise avant de publier les formulaires de reporting. L'agence canadienne a aussi disposé de l'assistance des associations d'industriels pour rédiger l'information concernant le reporting et a utilisé les données statistiques nationales pour identifier les entreprises produisant et utilisant les produits chimiques listés dans le registre.

Se servir des leçons du passé est également une part importante d'une communication efficace. Suite à la première expérience de TRI en 1987, l'EPA américaine a réalisé un sondage téléphonique auprès des responsables d'industries, n'ayant pas répondu au reporting, pour vérifier le respect du système. L'étude a montré que 18,4% des industriels interrogés n'ont pas répondu en connaissance de cause. Ainsi 18,4% des responsables industriels savaient qu'ils devaient rendre compte de leurs émissions et pourtant ils ne l'ont pas fait. Les questions de l'industrie peuvent créer un processus d'apprentissage pour les gouvernements, qui leur permettra de cibler plus précisément l'information à diffuser et de répondre aux besoins de l'industrie. Par exemple, l'EPA américaine a joint en annexe des instructions du formulaire du TRI une liste de réponses aux questions les plus fréquemment posées par les entreprises.

Encadré 2 : Les Phases Préliminaires du TRI – les actions fédérales et régionales pour informer sur les exigences du reporting

Au début de la mise en place de l'Inventaire des Rejets Toxiques (TRI) aux Etats-Unis, l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) envoya des brochures informatives aux équipements industriels de plus de 10 employés (Classification Industrielle Standard – SIC – codes 20-39). L'Agence utilisa la base de données d'entreprises « *Dun and Bradstreet* » pour identifier les équipements industriels concernés. La brochure faisait état des exigences du registre, comprenant notamment les types d'installations soumis à déclaration, la liste des produits chimiques et autres informations importantes.

Les Etats régionaux de manière individuelle et les bureaux de l'EPA dans ces Etats ont aussi largement communiqué sur les exigences du reporting et répondu aux questions des industriels. L'Etat du New Jersey, par exemple, envoya des packages de formulaire de reporting à l'ensemble des industries de l'Etat comptant plus de 10 employés. L'identification des entreprises a été possible grâce à la base de données du ministère du travail. La région 2 de l'EPA, située à Edison au New Jersey, organisa dix ateliers en 1987 sur le TRI.

Le suivi des entreprises, rendant compte ou non de leurs émissions, s'est trouvé être un point important pour assurer aux industriels une bonne compréhension du registre. La région 2 de l'EPA envoya des courriers aux industriels durant les trois premières années de la mise en place du TRI et continue actuellement de répondre aux questions des industriels. La plupart des questions concerne les critères du reporting - les produits chimiques présents sur la liste, les types d'équipements soumis à reporting – plutôt que des questions sur l'évaluation des données.

1.3 Les Résultats

Des pays tels que le Canada et les Etats-Unis ont rencontré certaines difficultés à s'assurer que l'industrie avait bien compris les exigences de leur système de reporting. L'expérience de ces pays montre, toutefois, qu'une communication efficace et des seuils de reporting bien définis sont des outils utiles pour lever les incompréhensions. L'existence de lignes directrices claires et concises est essentielle particulièrement pour les petites entreprises. Il doit être également clairement établis quels seront les rapports entre le RRTP et les autres systèmes de reporting existants. Des contacts doivent être identifiés dans les entreprises. Ces derniers doivent être régulièrement mis à jour et relancés. Le RRTP doit instaurer un mécanisme permettant d'informer continuellement les entreprises de leurs obligations envers le RRTP. Les instructions de reporting (pouvant être transmises par courrier) doivent mettre en lumière les similarités observées dans les divers systèmes de reporting existants.

L'implication d'associations d'industriels, l'utilisation d'informations disponibles sur les industries pour cibler la communication et l'utilisation de l'assistance des autorités locales et régionales, sont parmi les stratégies les plus efficaces.

2 COMMENT OBTENIR ET COMPILER DES DONNEES ?

2.1 La Préoccupation

La collecte des divers types de données pour le reporting peut relever du défi pour certains industriels, notamment la première fois.

De manière générale, un RTTP demande aux responsables d'industrie de rendre compte au gouvernement de leurs quantités d'émissions de substances chimiques particulières dans l'air, l'eau et le sol ou de leur transfert de déchets. Les informations communiquées par les industriels sont soit des données mesurées soit des estimations basées sur des niveaux de production, des coefficients d'émissions, etc. Certains RRTPs demandent également de fournir des informations sur la production et l'utilisation de produits chimiques.

La collecte des divers types de données pour le reporting peut relever du défi pour certains industriels, notamment la première fois. Dans la plupart des cas, les petites et moyennes entreprises n'auront probablement jamais collecté de telles données. Les plus grandes entreprises collectent souvent certaines de ces données, mais elles auront probablement des difficultés à compiler les données au niveau de l'industrie, comme cela est demandé par le RRTP. Aux Etats-Unis, les grandes entreprises collectent généralement assez bien les données demandées par le RRTP. Toutefois, elles ont du mal à stimuler une communication et des interactions entre les différents groupes opérationnels de l'entreprise, étape nécessaire à une bonne compilation des données.

Beaucoup de petites entreprises ne savent pas collecter ou estimer les données dont elles doivent rendre compte. Elles manquent à la fois d'expertise et de connaissances spécifiques pour collecter et archiver leurs données. Etant donné ce manque d'expérience, certaines entreprises s'inquiètent que le gouvernement les sanctionne pour non-respect des exigences du RRTP. Par exemple, le responsable environnemental d'une petite entreprise industrielle de l'Etat du Massachusetts se souvient que sa société ne possédait pas d'expert chimiste. Il fut difficile pour l'entreprise de déterminer les quantités de chrome rejetées par la matière première en acier, lors du processus de production, et les quantités de chrome contenues dans le produit final.

2.2 Faire face au problème

L'archivage est à la base de la collecte et du reporting des données.

Au niveau de l'industrie, l'archivage est la base de la collecte et du reporting des données. La première étape est de développer un système pour suivre trois types d'archivage pour les produits chimiques du RRTP :

- Les Fiches techniques santé-sécurité
- Les commandes et les factures d'achat et de vente,
- Les données sur la production et l'utilisation des produits chimiques.

L'entreprise, mentionnée plus haut, manquait d'expertise pour évaluer la quantité de chrome présente dans l'acier lors de son processus de production. L'entreprise contacta alors le fournisseur. Ce dernier lui donna les renseignements désirés à savoir la quantité de chrome présente dans l'acier. L'entreprise a établi désormais un système de classement et d'archivage des dossiers concernant les bons de commande et de livraison, les factures de vente, ainsi que les données concernant la dangerosité des produits utilisés.

Même dans le cas où une entreprise peut identifier la matière première utilisée, un autre type d'archivage est nécessaire pour le reporting au sein du RRTP. Une entreprise moyenne produisant du carbonate de calcium, utilisé pour la fabrication du plastique et de produits d'étanchéité, pensait qu'elle pouvait facilement évaluer et répertorier les produits chimiques présents dans les matières premières utilisées, du fait même de la composition du carbonate de calcium. Toutefois pour répondre au critères du RRTP, l'entreprise a du développer une base de données interne sur les quantités de produits chimiques (soumis à reporting) utilisées. L'ensemble des commandes et des factures a du être archivé, une étude approfondie des comptes de gestion a du être entreprise, des données précises venant du département production ont du être collectées et, en dernier lieu, les responsables ont organisé et rassemblé les données obtenues dans un tableur.

La plupart du temps, les grandes entreprises possèdent déjà l'expertise et le système d'archivage nécessaires pour le reporting. Pour ces structures, le reporting leur demande plutôt d'importants efforts d'organisation. Ainsi, ce dernier requiert l'existence d'une forte cohésion entre les différentes divisions de l'entreprise grâce à une bonne coordination et une désignation claire des responsabilités. Ce ne sont pas seulement les départements de l'environnement, de la sécurité et de la santé au travail qui doivent être concernés par le reporting. Le reporting nécessite également une participation des départements de la production, des achats, de la

comptabilité, de la conception et des services techniques. L'achat des produits chimiques est alors sous la responsabilité d'un nombre défini de personnes ce qui permet ainsi un contrôle plus stricte de la gestion de ces produits.

Les groupements/associations d'industries peuvent être un bon moyen pour s'assurer que les entreprises sont capables d'évaluer et de collecter les données pour le RRTP. Au Canada et aux Etats-Unis, l'industrie des pâtes et papiers a été extrêmement active pour aider ses membres. Le *National Council for Air and Stream Improvement (NCASI)*, une organisation représentante de l'industrie du papier, a conseillé les entreprises américaines depuis 1987. Le *NCASI* organisa deux ateliers par an, pour les entreprises membres, fournissant des conseils sur les modalités de reporting en fonction de la substance chimique. L'association canadienne des pâtes et papiers (CPPA) et Paprican développèrent des guides et organisèrent des ateliers pour sensibiliser leurs membres au système de reporting du pays.

Même avec ces informations, les entreprises ont du développer un système pour générer et compiler les données nécessaires afin d'estimer leurs émissions. Un des responsables déclara : « Trouver des données sur la production et mettre en place un système de gestion de ces données a pris du temps ». Une fois le système mis en place, l'entreprise ne trouva pas le reporting « particulièrement difficile » et les données collectées semblaient assez fiables : « Nous avons comparé les données obtenues avec les mesures réalisées pour mesurer la performance d'assainissement du processus de production et les données ont été vraiment satisfaisantes ».

Les associations d'industries sont bien placées pour fournir une assistance dans le domaine de l'évaluation et de la collecte de données.

Les gouvernements ont adopté différentes approches pour faire face aux inquiétudes des industriels concernant l'obtention des données requises par le RRTP. Par exemple, l'Agence de Protection de l'Environnement américaine a réalisé des guides généraux et spécifiques à l'industrie sur les données requises par le système. Il a été préconisé de mesurer les émissions quand cela était possible, sinon de réaliser des estimations selon la méthode du bilan massique ou d'autres méthodes d'ingénierie. L'entreprise doit indiquer clairement sur le formulaire de reporting la méthode utilisée pour générer les données. Pour le TRI de 1989, 26 % des quantités déclarées ont été mesurées, 22 % ont été générées grâce à la méthode du bilan massique, 4 % découlaient de la méthode des coefficients d'émission et le reste découlait d'estimations faites à travers d'autres méthodes.

La collecte des données est moins périlleuse pour les

entreprises soumises au RRTP du Royaume Uni (Chemicals Release Inventory) car elles doivent déjà collecter le même type de données pour le système national des licences. Les données collectées sont ensuite entrées dans la base de données du registre par des inspecteurs gouvernementaux.

Le niveau de connaissances des entreprises sur les méthodes d'évaluation peut être testé par la mise en place d'étude pilote. Certains pays, désireux de mettre en place un RRTP, ont déjà mené de telles études. Par exemple, lors d'une étude pilote, la Suède a pris conscience que les petites et moyennes entreprises n'avaient pas l'expertise nécessaire pour identifier la composition chimique de leur produits composés. En conséquence, le pays a développé des guides à la fois simple et précis dans leurs explications. En Finlande, il s'est avéré que les petites entreprises avaient des difficultés à évaluer leurs émissions mais pouvaient, toutefois, rassembler des informations fiables sur les quantités de substances utilisées lors du processus de production.

2.3 Les Résultats

Dans les pays ayant introduit un RRTP, les dirigeants d'entreprises et les responsables gouvernementaux ont démontré que l'adaptation au système du RRTP était longue, notamment pour obtenir les données nécessaires, pour gérer au mieux l'archivage et le reporting. Ce processus suit une courbe d'apprentissage. Les résultats de la première année du registre américain ont été assez pauvres parce que les entreprises n'étaient pas sûres des données qu'elles devaient communiquer, ni comment obtenir, estimer et surveiller ces dernières.

Les systèmes de reporting reposant essentiellement sur l'estimation des données plutôt que sur des mesures strictes, comme aux Etats-Unis, ont montré que la fiabilité des informations augmentait avec l'expérience des industriels. Même si la plupart des données, fournies dans le cadre du registre des rejets américains, sont des estimations plutôt que des mesures précises, cela n'entache pas la pertinence des données car les conclusions formulées avec ces données ne sont pas sensibles aux fluctuations des mesures. Des estimations plus précises ne changeraient pas substantiellement la situation. Les incertitudes concernant les estimations n'ont pas été aussi problématiques que certains prédisaient lors de l'établissement du TRI américain. Les entreprises évalueront leurs émissions si cela n'est pas une contrainte trop importante. Les données peuvent également être corrigées et leurs estimations améliorées plus tard par le

contrôle de certaines estimations.

Alors qu'au départ certaines petites entreprises ont pu avoir des problèmes pour compiler leurs données, un cas inverse a été constaté au Canada avec une entreprise possédant un système de management environnemental.

Certaines entreprises trouvent que l'établissement d'un système de suivi des données, concernant l'utilisation et les rejets de produits chimiques, apporte des avantages intrinsèques

Certaines entreprises trouvent que l'établissement d'un système de suivi des données, concernant l'utilisation et les rejets de produits chimiques, peut leur apporter des avantages intrinsèques. Un fabricant de bateaux américain a utilisé, par exemple, le système de reporting pour rationaliser son utilisation de produits chimiques. En réduisant l'utilisation de substances chimiques, il réduit par la même occasion ses coûts de matières premières et de déchets. La protection des travailleurs peut être également améliorée.

3 LA COMPETITIVITE SERA-T-ELLE DIMINUEE PAR LA DIFFUSION PUBLIQUE D'INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREPRISE ?

3.1 La Préoccupation

La publication des données du RRTP est également une source d'inquiétude importante pour les industriels, qui craignent que des données confidentielles soient dévoilées et que l'entreprise perde de sa compétitivité.

Le fait que les données du RRTP soient rendues publiques est également une source d'inquiétude importante pour les industriels qui craignent que des données confidentielles soient dévoilées et que l'entreprise perde de sa compétitivité. La diffusion d'une information concernant les parts de marché, les capacités de production, la formule d'un produit, le coût marginal de production ou le business plan peut affecter, plus ou moins sévèrement, la compétitivité d'une entreprise.

Les entreprises des pays ayant mis en place le système expriment toutes cette même inquiétude. Un représentant de l'Association des producteurs de Produits Chimiques des Etats-Unis (CMA) explique que dans le cas où une entreprise investit de manière significative dans le développement de nouveaux processus ou de nouveaux produits, ses responsables sont tout de suite méfiants envers le système de reporting, de peur que ce dernier ne dévoile des informations confidentielles. En 1992, une étude menée par la CMA sur les effets négatifs du reporting environnemental est arrivée à la conclusion que la publication des données réduisait la compétitivité des entreprises américaines en permettant aux concurrents (nationaux et étrangers) d'accéder et d'utiliser gratuitement des informations qui ont demandé beaucoup d'investissement. En conclusion, le nombre important de systèmes de reporting peut faciliter le travail de la concurrence.

Le problème de la publication des données est appréhendé différemment selon les divisions de l'entreprise et également selon le type de données. L'étude de CMA a montré que les agents situés au niveau du groupe étaient plus concernés par cet aspect que les agents situés au niveau des installations. Les inquiétudes ont semblé se focaliser sur les données générées par la méthode du bilan massique et la comptabilité du matériel utilisé, sur les processus de production et les produits plutôt que sur les émissions. Un représentant d'une grande entreprise de fabrication de produit chimique, située dans le Tennessee, a déclaré que les données sur les quantités de produits chimiques entrants et sortants peuvent sérieusement affecter la compétitivité de l'entreprise : « Ce type d'information peut potentiellement permettre à un concurrent étranger de calculer les marges réalisées par l'entreprise jusqu'à entraîner une baisse du prix de l'action de l'entreprise sur le territoire et à l'étranger ». Avec de telles informations, l'intelligence économique a de beaux jours

devant elle ». Le représentant met en garde sur le risque que les entreprises introduisent leurs produits à technologies avancées dans les seuls pays n'exigeant pas de reporting.

Une multinationale canadienne, fabricant des produits chimiques, s'accorde à dire que la communication de données concernant les matières entrantes et sortantes de son processus de production peut faire courir un risque à l'industrie car cela peut nuire à sa compétitivité. Selon le directeur du département environnemental de l'entreprise : « il faut trouver un équilibre entre la charge qui incombe aux industriels et le droit du public à l'information. Il n'est pas raisonnable de demander aux industriels de rendre compte de données confidentielles. Le public a, toutefois, le droit d'être tenu au courant des rejets et transferts des entreprises et il est raisonnable qu'une entreprise rende compte de ces derniers. »

3.2 Faire Face au Problème

Prenant acte des éventuels problèmes que peut poser le reporting pour la compétitivité des entreprises, les gouvernements ont fait en sorte de concevoir un RRTP qui permette aux entreprises de protéger leurs données confidentielles

Prenant acte des éventuels problèmes que peut poser le reporting pour la compétitivité des entreprises, les gouvernements ont fait en sorte de concevoir un RRTP qui permette aux entreprises de protéger leurs données confidentielles. De manière générale, cela implique de remplacer un produit chimique spécifique par sa grande famille d'appartenance et d'établir des mesures de sécurité pour protéger les données déclarées confidentielles. Aux Etats-Unis, une installation industrielle qui demande la confidentialité de ses informations doit motiver sa demande. La mise en place d'une amende pour demande illégitime permet de s'assurer que l'entreprise a bien réfléchi à la question et n'entreprendra pas de demande de confidentialité infondée. Si la demande de confidentialité est accordée, le nom générique remplacera le nom spécifique du produit chimique dans le TRI.

Aux Etats-Unis comme au Canada, la première année de reporting fit partie du processus d'apprentissage. Aux Etats-Unis, la première année, environ 200 demandes de confidentialité ont été demandées sur les 80 000 formulaires remplis. 42 rapports de reporting seulement venant de 28 équipements sont restés confidentiels (représentant moins de 0,1 % du volume total des rejets et transferts communiqués). Les années suivantes, l'Agence de Protection de l'Environnement américaine travailla en relation étroite avec les entreprises pour leur expliquer la clause de confidentialité et pour faciliter les demandes. En 1990, les demandes ont diminué pour n'en compter plus que 30. Ce nombre est resté stable les années suivantes.

Le Canada possède une expérience similaire. La première année, environ 130 équipements industriels firent une demande de confidentialité, essentiellement du fait d'un manque de familiarité avec les clauses de la demande. Après vérification,

seules cinq demandes ont été validées sur plus de 5 000 demandes formulées.

3.3 Les Résultats

L'expérience montre que l'industrie réalise peu de demandes pour confidentialité dans le système du RRTP et que les demandes acceptées couvrent des pourcentages minuscules des volumes communiqués

L'expérience montre que l'industrie formule peu de demandes de confidentialité dans le système du RRTP et que les demandes acceptées représentent des pourcentages minuscules des volumes communiqués. Aucun exemple de perte de compétitivité n'a jamais été rapporté. Cependant, les preuves sont difficiles à apporter et les inquiétudes sur ce thème restent répandues.

L'expérience des entreprises ayant mis en place un RRTP sur ce sujet est très vaste. Certaines entreprises protègent les données qu'elles jugent confidentielles, d'autres n'éprouvent pas le besoin de les protéger et d'autres encore continuent à éprouver une certaine inquiétude pour leur compétitivité. Certaines entreprises rapportent qu'elles peuvent protéger leurs données confidentielles par l'utilisation de certaines clauses du RRTP. Ainsi, un responsable du département environnement, sécurité et santé au travail a déclaré qu'il a pu protéger l'identité de deux substances, permettant à son entreprise de rester compétitive au niveau international. D'autres responsables d'entreprise pensent que leur entreprise n'a pas besoin de protection. Un directeur de département « environnement et énergie » d'une importante entreprise aéronautique a témoigné que son entreprise n'avait pas demandé de protection des données lors du reporting. Le vice-président du département « environnement » d'une importante entreprise de fabrication de produits chimiques au Canada témoigne que le secret commercial n'a pas posé de problème pour son entreprise, mais il s'accorde à dire que la politique du secret commercial du Canada a bien marché.

Il n'existe aucun profil d'entreprise type concernant les demandes de confidentialité. Un juriste de l'Agence pour l'Environnement américaine a ainsi déclaré qu'il n'était pas possible de faire de généralisation sur les entreprises soumettant des demandes de confidentialité. Le témoignage d'un membre du Programme² de Réduction de l'Utilisation des Produits Chimiques du Massachusetts vient renforcer cette observation. Il a remarqué que les demandes de confidentialité formulées en 1993 concernaient aussi bien une entreprise de moins de 100 salariés produisant des tirages photographiques qu'une grande entreprise de fabrication de produits chimiques comptant plus de 30 000 salariés.

² Le « 1989 Massachusetts Toxics Use Reduction Act » rend obligatoire la planification et le reporting de l'utilisation de produits chimiques. Cette loi demande également l'établissement d'objectifs de réduction. En plus de rendre compte de leur utilisation des produits chimiques, les entreprises doivent également rendre compte des progrès réalisés dans la réduction de leur utilisation.

Le nombre de demandes de confidentialité approuvées par les agences de régulation représente moins de 3 % de l'ensemble des rapports/formulaires de reporting. Concernant les systèmes de reporting qui couvrent uniquement les rejets et les transferts, les demandes de confidentialité représentent moins de 1 % de tous les rapports de reporting recensés. Aux Etats-Unis, seule une minorité des rapports de reporting soumis est concernée par la confidentialité des données. Ces demandes concernent moins de 0.001 % des rejets et des transferts totaux communiqués dans le cadre du TRI.

L'Agence « Environnement Canada » pense que les entreprises canadiennes ont été moins concernées par le problème de la compétitivité que leurs homologues américaines, car le système de reporting canadien (NPRI) demande moins d'informations détaillées que le TRI américain. Par exemple, en 1993 au Canada, les données sur les transferts hors-site (recyclage) étaient obligatoires et sont devenues volontaires en 1994. Toutefois, les entreprises continuent de rendre compte de leurs transferts et rejets volontairement, montrant peu d'opposition au reporting.

Bien que les inquiétudes soient grandes sur le reporting des données concernant la production et l'utilisation des produits chimiques, le nombre de demandes de confidentialité n'est que légèrement plus élevé. Sur une période de 5 ans, les autorités du New-Jersey, ont recensé chaque année entre trois et cinq cas de demande de confidentialité sur des données du type « entrant et sortant ». Cela représente moins de 1 % de l'ensemble du reporting. Sur la même période, le nombre de produits chimiques qui ont fait l'objet de confidentialité est passé de 12 à 35, i.e. de 0,8 % à 1,2 % du total des produits chimiques recensés.

Les représentants de l'industrie donnent plusieurs raisons au faible taux de demande de confidentialité. Un porte-parole de l'Association des producteurs de Produits Chimiques des Etats-Unis (CMA) explique que : « la demande de confidentialité demande plus d'effort aux entreprises du New-Jersey, pourtant on ne pense pas que l'information fractionnée des rapports de reporting ou des licences puisse fournir une vision suffisante d'un produit ou d'un business plan ». Un responsable d'entreprise du Massachusetts a fait remarqué que les entreprises n'avaient pas idée des personnes pouvant avoir accès aux données fournies.

La question de la protection commerciale est encore un sujet sur lequel les opinions diffèrent. Même si les procédures de confidentialité semblent efficaces pour protéger les données des

³ Porter and Van der Linde, 1995.

entreprises, une méfiance subsiste concernant la publication du reporting. A contrario, certains analystes pensent que les régulations, notamment les systèmes de reporting, renforcent la compétitivité des entreprises³.

4 COMMENT EVITER LA MAUVAISE INTERPRETATION ET LA MAUVAISE UTILISATION DE L'INFORMATION ?

4.1 La Préoccupation

Les responsables de ces entreprises craignent que les personnes accédant aux données ne possèdent pas les connaissances et l'expertise nécessaires pour comprendre toute la nuance des chiffres

En général, les entreprises redoutent que les informations diffusées sur le type et la quantité de produits chimiques qu'elles utilisent et rejettent dans l'environnement soient mal interprétées et mal utilisées. Les responsables de ces entreprises craignent que les personnes accédant aux données ne possèdent pas les connaissances et l'expertise nécessaires pour comprendre toute la nuance des chiffres. L'utilisation des chiffres en défaveur de l'entreprise, nuisant à son image, est redoutée par les industriels.

Les principales inquiétudes des industriels, concernant la mauvaise interprétation des données du RRTP, sont :

- Les utilisateurs des données peuvent assimiler les quantités émises aux risques potentiels. Ils peuvent se focaliser sur les quantités émises et, par conséquent, surestimer l'impact potentiel,
- Les utilisateurs des données peuvent désassocier le niveau des émissions avec le niveau de production de l'entreprise. Par conséquent, les grandes entreprises apparaîtraient injustement comme les plus grands pollueurs,
- Les utilisateurs peuvent ne pas faire de différence entre les transferts dans les usines de retraitement et de stockage et les rejets directs dans l'environnement qui sont susceptibles de poser un risque environnemental plus immédiat et plus conséquent,
- Les utilisateurs peuvent arriver à des conclusions erronées en comparant différents équipements car ils ne peuvent pas appréhender les écarts des données résultant de différentes méthodes d'estimation. Il n'est pas non plus évident de comparer des équipements sans d'autres informations complémentaires, même s'ils appartiennent à la même entreprise ou industrie.

Les fournisseurs craignent que leurs clients n'achètent désormais que des produits chimiques n'étant pas soumis à reporting, réduisant par la même occasion la part de marché des entreprises fournissant les produits chimiques listés. Cela fait craindre que ces changements soient réalisés sans réelle évaluation des risques du produit chimique alternatif.

La possibilité d'une mauvaise utilisation des données est également une autre source d'inquiétude pour les industriels. Leurs craintes peuvent être les suivantes :

- Que les données du RRTP soient utilisées comme preuve lors d'un procès, pouvant aboutir à un audit ou des pénalités importantes,
- Que les données soient utilisées pour mener une campagne en défaveur contre l'entreprise, ce qui entraînerait à terme à un affaiblissement de la position de l'entreprise sur son marché,
- Que les données publiées dévoilent l'utilisation importante des produits chimiques comme matière première et conduisent à terme à des interdictions ou des limitations dans l'utilisation de ces produits.

En dehors de ces inquiétudes, d'autres aspects du reporting peuvent poser problème à l'industrie. Les données peuvent être saisies de manière incorrecte dans la base de données (voir encadré 3), obligeant les entreprises à s'expliquer sur ces données erronées jusqu'à leur correction. Pour cette raison, l'Agence de l'Environnement américaine a incité les industriels à rendre compte de leurs données de manière informatique. Le Canada a, dès le départ, imposé un reporting informatique. Des critères de reporting mal définis peuvent aussi conduire à une mauvaise interprétation des données, ce qui peut amener certaines entreprises à déclarer de plus grandes quantités que d'autres, même s'il n'y a pas de différences dans les opérations.

4.2 Faire face au problème

Les données du RRTP peuvent également être utilisées par l'industrie pour montrer les progrès réalisés en matière de gestion environnementale

De nombreuses entreprises ont pris des initiatives pour pallier aux problèmes anticipés concernant la mauvaise utilisation des données. Certaines entreprises ont réalisé leur propre reporting environnemental, dans lequel elle présente leurs données avec leur propre analyse et interprétation, parfois même avant que les rapports annuels ne soient rendus public par le gouvernement. De tels rapports peuvent servir de référence, illustrer des évolutions et fournir des explications lors de changement dans les quantités d'émissions et de transferts recensés. Les associations d'industries et les groupes réalisent également leur propre reporting environnemental.

Les données du RRTP peuvent également être utilisées par l'industrie pour montrer les progrès réalisés en matière de gestion environnementale. Par exemple, lors de la première

Certaines entreprises pensent que le RRTP est un excellent outil de communication, à la fois en interne, entre les différentes divisions de l'entreprise et, en externe, avec les parties-prenantes de l'entreprise

publication du TRI aux Etats-Unis, les entreprises, qui s'étaient fixées des objectifs environnementaux ambitieux, ont bénéficié d'une publicité favorable. Le Programme « Manufacturer's Association Programme Responsible Care », regroupant un nombre important d'entreprises de production de produits chimiques américaines, utilisa les données du RRTP pour mesurer les progrès réalisés par ses membres.

Certaines entreprises pensent que le RRTP est un excellent outil de communication, à la fois en interne, entre les différentes divisions de l'entreprise et, en externe, avec les parties-prenantes de l'entreprise. Une entreprise a même développé un programme pour éduquer ses employés et a mis en place une hotline pour répondre aux questions du public. L'entreprise a également favorisé les visites des communautés voisines et des agences de régulation gouvernementales. Pour éviter la mauvaise publicité, le responsable de l'entreprise a rendu public l'intégralité de ses activités et a impliqué de façon plus importante son entreprise dans les activités de groupes environnementaux, d'associations commercial et d'agences de régulation. D'autres entreprises travaillent avec leurs clients pour encourager une utilisation adéquate des produits chimiques et pour modifier les activités et les applications qui peuvent mener à des rejets.

Les gouvernements ont pris soin de publier des rapports ou de soutenir la publication de rapports qui permettent de recontextualiser les données du RRTP

Dans certains cas, l'industrie a travaillé en concertation avec le gouvernement pour améliorer la façon dont le RRTP est présenté au public et en cela, diminuer la probabilité d'interprétation erronée. Aux Etats-Unis, par exemple, les entreprises ont aidé l'Agence de Protection de l'Environnement à faire clairement une différence entre les émissions directes dans l'environnement et les transferts aux équipements de gestion des déchets lors de la présentation publique du RRTP.

Les gouvernements, prenant le problème de la mauvaise interprétation des données très au sérieux, ont pris les devants en utilisant les données du RRTP dans leurs politiques et leurs programmes nationaux, en publiant les informations et en proposant une assistance aux futurs utilisateurs pour qu'ils puissent interpréter correctement les données et ouvrir des forums d'échange d'informations.

Les gouvernements ont pris soin de publier des rapports ou de soutenir la publication de rapports qui permettent de recontextualiser les données du RRTP. Par exemple, aux Pays-Bas, la présentation des données du RRTP a été réalisée selon 30 secteurs économiques cibles et selon des thèmes environnementaux prioritaires, comme l'acidification et la dispersion des substances toxiques. La présentation a permis

de situer la localisation des données grâce au système d'information géographique (SIG). Les Etats-Unis et le Canada ont fourni des rapports qui incluent des analyses et des agrégations complexes pour replacer les données dans un contexte. Un responsable d'une grande entreprise pétrolière pense que l'Agence environnementale américaine a réalisé un travail de qualité lors de la publication du TRI car elle a correctement expliqué les données rendues publiques, notamment en expliquant dans quel cas les utiliser. Lors de la publication de son registre (NPRI), le Canada ne fournit pas de données sur la quantité totale de produits chimiques émis par une entreprise particulière mais des données sur la quantité totale d'émissions par produit chimique. Environnement Canada pense que cette présentation des données est bien plus précise, étant donné que les produits chimiques ne présentent pas tous la même dangerosité. De plus, Environnement Canada informe les plus gros pollueurs de la publication du RRTP, une semaine à l'avance. De cette façon, ces derniers peuvent se préparer aux questions du public et de la presse.

Le gouvernement peut également fournir des outils ou organiser des événements qui permettent de mieux comprendre et interpréter les données

Une autre approche mise en place par certains gouvernements est d'établir des programmes « Challenge » pour encourager les réductions de pollution. Ainsi, l'Agence environnementale américaine fixa, pour 1995, une réduction de 50 % de 17 produits chimiques du registre prenant comme base de référence l'année 1988. L'Etat de Louisiane organisa un programme de prévention et de réduction des émissions, se donnant comme objectif une réduction de 45 % des émissions toxiques en 1997, avec comme année de référence 1992.

Le gouvernement peut également fournir des outils ou organiser des événements qui permettent de mieux comprendre et interpréter les données. Les Etats-Unis ont, par exemple, fourni des profils toxicologiques simplifiés des produits chimiques listés dans le TRI. L'Australie prévoit de mettre en place des outils destinés aux communautés locales pour combiner les données du registre avec des informations géographiques. L'agence environnementale américaine sponsorise une conférence périodique sur l'utilisation des données du TRI. Cette dernière permet l'échange d'informations sur les utilisations possibles des données et permet de mettre en lumière les problèmes posés. L'agence a également soutenu des études menées par des organisations non-gouvernementales.

Fournir un accès facilité aux données peut également assurer des présentations et une interprétation des données équilibrées. Le Canada et les Etats-Unis font en sorte que des données actualisées soient disponibles sur Internet. De cette façon, tout le monde peut vérifier la véracité des informations et identifier

les mauvaises interprétations et les mauvaises utilisations. Une association non-gouvernementale américaine, RTK-net, qui promeut le droit à l'information (Right-to-Know, RTK) rend disponibles le TRI et les autres bases de données aux personnes intéressées.

4.3 Les résultats

Les entreprises et les gouvernements ont mis en place quelques actions proactives pour contrecarrer ou minimiser les problèmes anticipés

Même si les données du RRTP, comme n'importe quelle autre information, courent le risque d'être incomprises et détournées, il semble que les exemples ne sont pas aussi nombreux que certains le pensaient. Les entreprises et les gouvernements ont mis en place quelques actions proactives pour contrecarrer ou minimiser les problèmes. L'agence environnementale du Canada a rendu compte de très peu d'effets négatifs sur les entreprises du fait de la publication des données du registre. Comme les industriels ont le temps de se préparer à des publications potentiellement négatives, on enregistre très peu de réclamations de la part de l'industrie pour mauvaise interprétation des données. Toutefois, la ligne de démarcation entre une mauvaise utilisation et une bonne utilisation des données n'est pas très claire. Dans certains cas, cela dépend de la perspective choisie. Certains pensent que l'utilité première d'un RRTP est justement de pouvoir mener une campagne d'information sur l'entreprise. Par exemple, l'association des groupes environnementaux de la Silicon Valley (Silicon Valley Toxics Coalition) utilisa les données du TRI pour identifier les entreprises rejetant les quantités les plus importantes de produits chimiques dans la région. La coalition initia une campagne appelant à la réduction des pollutions, relayée par les médias. La campagne aboutit à la diminution des rejets collectifs de 74 % de 25 entreprises (Mazmaniam 1992).

Un nombre important de responsables d'entreprises s'accorde désormais sur les effets bénéfiques du RRTP. Ce dernier stimule la réduction des émissions de produits chimiques, même si l'utilisation est toujours la même.

- « Le système est imparfait. Il peut être détourné mais sa simple existence a révolutionné le reporting environnemental » commenta un dirigeant d'un département environnement.
- « La nécessité de publier des chiffres sur les émissions est lentement acceptée par l'industrie européenne, toutefois cela ne doit pas se résumer à un listing des quantités émises par année. Le reporting doit être agrémenté d'explications. Sans perspective précise, les données brutes peuvent mener à des incompréhensions. »
- « Beaucoup d'entreprises, comme nos membres,

soutiennent une large diffusion d'informations au public. Nous croyons que la communauté environnementale et les représentants syndicaux désirent une collecte et une diffusion de l'information environnementale correctement menées qui fournit au public des approches de communication des risques fiables et de bon sens» (MARC 1994).

**Encadré 3 : Mauvaise interprétation des données
L'expérience d'une entreprise**

Une grande entreprise du secteur pétrolier a connu des problèmes avec des données de reporting à la fois au niveau de la saisie et au niveau des définitions du reporting. Les installations de l'entreprise ont émis des données qui ont été mal rentrées dans la base de données du TRI. En conséquence, la division environnementale de l'entreprise dut expliquer à la presse et aux groupes environnementaux la raison de tels chiffres. Ce problème a depuis été résolu par la mise en place d'un reporting informatique.

Le problème de la définition des critères de reporting a été d'une grande importance pour l'industrie pétrolière depuis que le TRI impose un reporting des quantités de produits chimiques recyclés sur place (depuis l'Acte Prévention de la Pollution, 1990). Beaucoup de flux de matières peuvent être considérés comme une récupération qui fait partie des processus internes, mais cela n'avait pas été communiqué TRI comme recyclage sur-place. Les raffineries qui toutefois rendaient compte de ces flux comme recyclage sur-place sont apparues comme de plus grandes productrices de déchets que les autres.

5 QUELLE EST LA CHARGE FINANCIERE DU REPORTING ?

5.1 La Préoccupation

Les industriels s'inquiètent souvent de la charge supplémentaire induite par le reporting. Les coûts, y compris les coûts de personnel, associés au RRTP sont :

- La compréhension des exigences du reporting et leur application à l'équipement,
- L'identification des données nécessaires et des moyens pour les obtenir,
- L'obtention des données en contactant les fournisseurs, en réalisant des calculs ou en entreprenant des contrôles...,
- La rédaction des formulaires,
- La mise en place d'un système interne pour suivre l'évolution des données d'année en année,
- La mise en place de la formation interne,
- L'achat de logiciel et d'équipement informatique.

Dans les premières phases de mise en place d'un RRTP, les entreprises doivent investir largement pour développer les compétences et mettre en place les systèmes de reporting

Dans les premières phases de mise en place d'un RRTP, les entreprises doivent investir largement pour développer les compétences et mettre en place les systèmes de reporting. Des ressources sont ensuite nécessaires, mais de façon continue, pour faire fonctionner le système et générer des rapports. Les coûts initiaux peuvent être conséquents pour les petites et moyennes entreprises qui auront probablement besoin d'investir dans un système pour suivre les produits chimiques. Pour les plus grandes entreprises, qui ont probablement déjà des systèmes de suivi et d'archivage en place, le RRTP demandera peu d'efforts.

Aux Etats-Unis, quelques études renseignent sur les coûts de reporting pour l'industrie. Une étude menée en 1992 parvient à la conclusion qu'une entreprise, qui déclare 4 produits chimiques par an, a besoin en moyenne de 211 heures pour établir le rapport. Une étude menée en 1995 a évalué qu'un équipement dépense 5 170 dollars par produit chimique la première année de reporting et moins de la moitié les années suivantes. (Ekart 1994).

5.2 Faire face au problème

La première étape consiste à désigner une personne au niveau de l'installation pour coordonner le reporting

Pour la plupart des entreprises, la première étape consiste à désigner une personne au niveau de l'installation pour coordonner le reporting. Le type de personne désigné pour gérer le reporting est différent selon les entreprises. Dans certains cas, c'est la personne en charge du respect des obligations environnementales. Dans d'autres cas, c'est la personne en charge des achats, de la production ou de la qualité.

Les grandes entreprises qui collectent déjà certains types d'informations demandées par le RRTP (données pour contrôler les processus, pour mesurer l'exposition des travailleurs aux substances dangereuses, etc.), achètent souvent un logiciel pour développer un inventaire ou un système de gestion plus élaboré. Les entreprises de conseil, d'ingénierie, les assurances et autres fournissent souvent des services d'archivage pour aider les entreprises à installer un système de gestion. Des petites entreprises peuvent continuer à archiver de façon manuelle. Une fois le système de gestion des données mis en place, il peut être également utilisé pour d'autres usages, ce qui permet souvent de réduire certains coûts.

Pour maintenir les coûts à un niveau raisonnable, l'approche à mettre en place, dans un premier temps, peut être d'estimer les rejets de l'entreprise. Il suffit ensuite de sélectionner des zones spécifiques à contrôler. Avec ce type d'approche ciblée, les responsables d'installations peuvent améliorer graduellement la véracité de leurs données à un coût acceptable.

Les gouvernements ont également essayé de leur côté de réduire les coûts induits par le RRTP en réalisant des formations, des guides et offrant des financements et des logiciels pour le reporting informatique

Les gouvernements ont également essayé de leur côté de réduire les coûts induits par le RRTP. Ils ont notamment fourni des formations, des guides, des financements et des logiciels pour le reporting informatique. Ils ont également réalisé des documents d'orientation pour aider les entreprises à maintenir un système d'archivage. L'Agence de Protection de l'Environnement américaine a organisé des ateliers sur le TRI, réactualisés régulièrement pour offrir une réponse adéquate aux préoccupations des entreprises. Certaines entreprises avaient trouvé, par exemple, les premiers ateliers de l'Agence environnementale américaine trop généraux. Les participants désiraient une information plus ciblée, utilisable plus directement.

De plus en plus, les gouvernements conçoivent leur RRTP de telle sorte que le reporting se fasse de manière informatique et qu'il permette une compatibilité avec les autres logiciels. Les membres de l'Association des Producteurs de Produits Chimiques Canadien ont remarqué que le formulaire de reporting du NPRI demandé par l'agence environnementale canadienne

(RRTP canadien) était similaire à leur propre formulaire, devant être soumis chaque année par les membres. Le personnel du NPRI avait en effet décidé d'utiliser et de prendre pour point de départ le logiciel utilisé par l'Association des producteurs de produits chimiques. L'idée était de permettre aux membres de l'association de producteurs de réaliser le reporting pour l'association et le NPRI avec les mêmes données et logiciels. Aux Etats-Unis, le formulaire électronique pour le reporting TRI a été apprécié par les entreprises, trouvant ce dernier simple d'usage et facilitant la saisie des données.

Les organisations non-gouvernementales ont également fourni une assistance aux entreprises. Les chambres de commerce aux Etats-Unis ont travaillé de concert avec l'Agence environnementale pour fournir efficacement à leurs membres des documents d'aide et des formations spécifiques selon le secteur industriel. D'autres groupes, comme les groupes de conseil, de conseil juridique, de formation professionnelle et les associations environnementales ont également aidé les entreprises.

5.3 Les résultats

Il est probable que le reporting demande aux entreprises des ressources supplémentaires, au moins dans les premiers temps. Pour les petites entreprises, des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour obtenir les données. Pour les plus grandes entreprises, la plupart des coûts seront alloués à la coordination pour compiler les données qui sont dispersées entre les différents départements. Alors que certaines entreprises mettent en avant le coût important du RRTP, d'autres au contraire pensent que le coût de la mise en place d'un système de traçabilité est insignifiant.

Beaucoup d'entreprises pensent que les coûts engendrés sont partiellement compensés par les bénéfices du système, qui dépassent la simple mise en place d'un système de traçabilité des produits chimiques

Beaucoup d'entreprises pensent que les coûts engendrés sont partiellement compensés par les bénéfices du système, qui dépassent la simple mise en place d'un système de traçabilité des produits chimiques. L'entreprise peut, notamment, faire des économies en réduisant sa consommation de produits chimiques. L'Etat du New Jersey, par exemple, a publié un rapport faisant état des résultats obtenus lors de son programme de prévention de la pollution. Une des conclusions a notamment été que pour chaque dollar dépensé pour la planification d'initiatives de réduction de pollution, une entreprise pourrait économiser entre cinq et huit dollars en mettant en place de tel programme. Les plans de prévention de la pollution développés par les installations au sein du programme ont principalement reposé sur la communication de données type RRTP au gouvernement. Les coûts cités dans le rapport comprennent les coûts de l'agence environnementale fédérale. (NJDEP 1995)

Les données du RRTP sont également utiles pour les mesures de performance en général. Une étude des installations du Minnesota soumises au Registre américain a montré que 83 % des sondés utilisent les données collectées pour le RRTP pour analyser leurs processus et leur fonctionnement interne. L'analyse de la performance interne de l'entreprise peut donc amener à des bénéfices potentiels qui vont au-delà de la simple réduction des coûts environnementaux. (Kiesling 1994)

CONCLUSION

Une large partie des préoccupations recensées chez les entreprises a été surmontée dans les pays ayant mis en place un RRTP, à mesure que les gouvernements et les entreprises acquéraient de l'expérience et développaient des stratégies pour répondre aux inquiétudes

Une large partie des préoccupations initiales des entreprises a été surmontée dans les pays ayant mis en place un RRTP, à mesure que les gouvernements et les entreprises acquéraient de l'expérience et développaient des stratégies pour répondre aux inquiétudes. L'industrie et les responsables gouvernementaux s'accordent sur l'utilité du RRTP pour mettre en lumière les opportunités de réduction des émissions et de gestion des produits chimiques, pour fournir une base de discussion avec les communautés locales et pour suivre les évolutions réalisées lors d'initiatives volontaires de réduction de la pollution. Des préoccupations persistent, toutefois, particulièrement sur le risque de perte de compétitivité des entreprises.

Les points suivants résument les différentes approches à privilégier par le gouvernement et les entreprises lors de la mise en place d'un RRTP :

- **Une élaboration des exigences du RRTP réfléchie et la mise en place d'instructions claires pour les installations éviteront la confusion et diminueront les erreurs de reporting.**

Les entreprises ont besoin d'une description claire des critères de reporting pour savoir dans quel cas elles devront déclarer leurs émissions et le cas échéant quelles seront les modalités d'évaluation. Il est utile de mettre en perspective les nouveaux critères de reporting du RRTP avec les critères de systèmes de reporting déjà existants. Cela devient essentiel lorsque des données similaires à celles du RRTP sont déjà collectées dans le pays. Une approche est d'utiliser les formulaires du RRTP pour incorporer et remplacer les exigences des systèmes de reporting existants, comme cela a été entrepris en Norvège où le reporting pour le système des licences est désormais intégré au formulaire de reporting du RRTP. En plus de déterminer des critères de reporting claires, il est important d'expliquer les procédures et les conditions de demande de confidentialité.

- **Tester le RRTP au niveau d'une région ou au niveau d'un secteur industriel donné permet d'identifier les moyens de répondre aux éventuelles erreurs. Mettre en place progressivement un RRTP offre la possibilité au gouvernement et à l'industrie d'apprendre conjointement.**

Une étude pilote menée en Suède a identifié le niveau

d'assistance et de formation nécessaire chez les entreprises pour correctement rendre compte de leurs émissions au RRTP. Cette étude a également permis de choisir les produits chimiques à inclure dans la liste du RRTP. L'étude pilote du RRTP mexicain a notamment fourni des renseignements sur les problèmes et les questions posés par le reporting et a offert aux entreprises la possibilité d'estimer et d'identifier le type de données à collecter lors de la mise en place du RRTP national.

Introduire le RRTP de façon progressive, en commençant, par exemple, par un nombre limité d'entreprises ou une liste de produits chimiques réduite, permet au gouvernement et aux entreprises de se familiariser progressivement avec le reporting, la gestion, l'analyse et la diffusion des données du RRTP. Le désavantage d'une introduction par étapes du RRTP réside dans le fait que la situation de référence, servant à suivre les évolutions, devra être réajustée à chaque nouveau changement.

- **La formation permet aux entreprises, en particulier aux petites entreprises, de surmonter les difficultés rencontrées pour rendre compte de leurs émissions.**

Les ateliers de formation sont un moyen efficace pour introduire le RRTP aux entreprises et, par conséquent, accroître leur compréhension des exigences du reporting. Les associations d'industries ont généralement un rôle à jouer pour développer des formations, spécifiques à chaque secteur industriel, offrant des méthodes de suivi et d'évaluation des produits chimiques. Ces mêmes associations peuvent travailler en interne avec leurs membres pour améliorer les méthodes d'évaluation des données. Les grandes entreprises représentent aussi un groupe clé. Elles doivent travailler avec leurs fournisseurs et leurs clients pour faire remonter les informations sur les produits et les substances chimiques, en vue du reporting.

- **Analyser, diffuser et utiliser les données du RRTP réduit les possibilités de mauvaise utilisation et de mauvaise interprétation des données.**

L'expérience montre que les entreprises peuvent réduire et éviter la mauvaise utilisation et la mauvaise interprétation de leurs données en les interprétant eux-mêmes dans le but d'initier un dialogue et de mener une politique proactive de réduction des émissions. Les entreprises peuvent publier des rapports présentant leurs données dans un contexte de stratégie de gestion environnementale. Elles peuvent utiliser les données pour médiatiser leurs progrès en matière de

réduction d'émissions et également comme base de travail avec les communautés environnantes et les parties prenantes.

Les gouvernements peuvent financer et diffuser des analyses succinctes et régulières des sources, des quantités et des types de polluants. La mise en perspective des données est importante, elle permet aux utilisateurs de mieux interpréter les données fournies. Lier les données aux objectifs nationaux ou exposer les données géographiquement sont quelques exemples de mise en contexte des données. Un accès facilité aux données du RRTP (Internet par exemple) peut permettre de décourager la mauvaise utilisation des données en laissant les personnes et groupes intéressés utiliser directement les données et vérifier les analyses déjà réalisées.

- **Les coûts du reporting peuvent être contrebalancés par les avantages induits du système de traçabilité dans l'entreprise. Ces avantages peuvent provenir de la réduction des coûts de gestion des matières premières et des déchets et de l'amélioration de la protection des travailleurs.**

Les gouvernements et les associations d'industriels peuvent initier des programmes d'assistance technique et des programmes de réduction de la pollution pour encourager les entreprises à utiliser leurs données du RRTP, réduisant ainsi leurs coûts et les risques chimiques. En dehors des préoccupations environnementales, la collecte et l'analyse des données du RRTP peuvent également aider une entreprise à améliorer la qualité de ses produits et à réduire ses coûts de production.

REFERENCES

Chemical Manufacturers Association, *Analysis of Impact of U.S. Federal and State Reporting Requirements on Sensitive and Proprietary Company Information*. Washington, D.C., 1993.

Ekart, Nancy J. "A Chemical Industry Perspective: An industry representative responds to EPA." *Pollution Prevention Review*. Winter 1994-5, pp. 47-48.

Her Majesty's Inspectorate of Pollution (HMIP). "Chemical Release Inventory (CRI) Annual Report 1992 & 1993." Lime Grove, Ruislip, United Kingdom Department of the Environment, 1994.

Jourdan, Louis. Quoted in Gerald Ondrey, "Disclosure=Dialogue." *Chemical Engineering*, Vol. 100, No. 1, January 1993.

Kiesling, Frances. *Technical Report #94-3: Minnesota Pollution Prevention Planning Survey -- Results and Technical Report*. Minnesota Office of Waste Management, March 1994.

Mazmanian, Daniel and David Morell, *Beyond Superfailure: America's Toxics Policy for the 1990s*. Boulder, CO: Westview Press, 1992.

Meaningful and Accurate Risk Communication, Coalition for (MARC), "MARC Urges 'Common Sense' Tenets for Collection and Dissemination of Environmental Data." News Release, Alexandria, Va., Dec., 21, 1994.

NJDEP. *Early Findings of the Pollution Prevention Program*. New Jersey Department of Environmental Protection, Office of Pollution Prevention, March 1995.

Porter, Michael E. and van der Linde, Claas, "Green and Competitive: Ending the Stalemate," *Harvard Business Review*, September-October 1995.

"The Toxics Release Inventory: A National Perspective." U.S. Environmental Protection Agency, EPA 560/4-89-005, 1989.



L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison entre les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
 - a. Un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
 - b. Des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
 - c. Un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
 - d. Un programme de formation au contrôle des catastrophes;
 - e. Un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Bureaux:
Maison internationale de
l'environnement (MIE)
11-13 Chemin des Anémones
1219 Châtelaine/GE
Suisse

Adresse postale:

UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Tel.: +41 22 917 1234
Fax: +41 22 917 8047
<http://www.unitar.org>